

Les risques majeurs existants sur la commune de Chaumontel

Une commune peu exposée aux risques

La commune de Chaumontel est seulement exposée à un faible risque d'inondation et à un risque lié au transport des matières dangereuses.

Qu'est qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la confrontation d'un aléa (phénomène naturel ou technologique) avec des enjeux (habitations, infrastructures routières, ferroviaires,).

Trois types de risques sont à prendre en compte dans ce cadre :

- les risques naturels : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme, et éruption volcanique,
- les risques technologiques (d'origine anthropique, c'est-à-dire causés par l'Homme) : risques industriels, nucléaires, biologiques, ruptures de barrage,
- les risques liés aux transports (de personnes ou de matières dangereuses).

Les risques majeurs existants sur la commune

La Commune de Chaumontel est peu exposée aux risques majeurs.

En effet, notre commune est exposée à un faible risque d'inondation ainsi qu'au risque lié au transport de matières dangereuses.

Le risque d'inondation

Quels sont les risques d'inondation sur la commune ?

Notre commune est exposée à un faible risque d'inondation :

- Les inondations de plaine par le débordement de l'Ysieux ou à une remontée des nappes phréatique. Elles ont lieu surtout en hiver.
- Les ruissellements provenant des hauteurs : lors de très fortes précipitations (orages violents de printemps et d'été) les réseaux d'évacuation des eaux pluviales ne parviennent plus à collecter et à faire transiter les eaux recueillies sur les surfaces imperméabilisées (toitures, parkings, chaussées)

Pour plus de précisions sur les secteurs concernés, veuillez consulter la carte jointe.

Que faire en cas d'inondation ?

- Avant :
Se confiner (fermer portes et fenêtre,)
Couper le gaz et l'électricité,
Mettre les produits au sec (meubles, objets,)
Faire une réserve d'eau potable et d'aliments,
Garer les voitures hors d'atteinte des eaux.
- Pendant :
S'informer de la montée des eaux (mairie, radio à piles, écouter France Inter 87.8 FM ;)
Couper le courant électrique (actionner les commutateurs avec précaution),
Monter dans les étages pour attendre les secours (prendre avec vous vivres, papiers d'identité, lampe de poche, médicaments, vêtements chauds,)
N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre,
Ne pas aller chercher les enfants à l'école : l'école assure leur protection,
Ne pas téléphoner : laisser le réseau téléphonique libre pour les secours.
- Après :
Aérer les pièces, désinfecter à l'eau de javel, chauffer dès que possible,
Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

Le risque lié au transport de matières dangereuses

Qu'est ce que le risque lié au transport de matières dangereuse ?

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques et/ou chimiques, ou bien par

la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radiative.

Les vecteurs de transport de ces matières dangereuses sont nombreux : voie routière, voie ferrée, voie d'eau (mer, fleuve), canalisations souterraines, canalisations aériennes, voie aérienne.

Comment se manifeste-t-il ?

Les principaux dangers liés au transport des matières dangereuses sont :

- L'explosion, occasionnée par un choc avec production d'étincelles (citerne inflammable), par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de produits ou par l'allumage inattendu d'artifices ou de munitions. Cela peut conduire à des traumatismes directs ou par l'onde de choc.
- L'incendie, suite à l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle (avec production d'étincelles), l'inflammation d'une fuite. Cela peut occasionner des brûlures et/ou des asphyxies.
- La dispersion, dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol, causée par une fuite de produit toxique ou par le résultat d'une combustion se propageant à distance du lieu de l'accident. Cela peut provoquer des intoxications par inhalation, par ingestion ou par contact.

Quels sont les risques de transports de matières dangereuses sur la commune ?

Notre commune est exposée à ce risque par deux types de transport :

- Le transport routier à travers la RN16 avec la circulation de nombreux camions exposés à de multiples causes d'accidents : état du véhicule, faute de conduite du conducteur ou d'un tiers, météorologie.
- Le transport par un gazoduc traversant la commune.

Pour plus de précision, veuillez consulter la carte jointe.

Que faire en cas d'accident lié au transport de matières dangereuses ?

- Avant :
Connaître le signal d'alerte,
Connaître les consignes de confinement.
- Pendant :
En cas de feu sur le véhicule ou le réservoir : évacuer les environs de l'accident dans un rayon de 300 mètres, le plus rapidement, se retirer dans une direction opposée aux fumées dégagées.
En cas de fuite de produit toxique : se confiner (s'enfermer dans un local clos en calfeutrants les ouvertures y compris les aérations et arrêter la ventilation, la climatisation et réduire le chauffage), protéger les lieux du sinistre d'un sur accident éventuel par une signalisation adaptée, donner l'alerte en appelant soit les sapeurs pompiers, soit la police, soit la gendarmerie, se conformer aux consignes données par les secours lors de l'alerte, ne pas fumer,
En cas d'odeurs fortes ou de picotements, respirer à travers un linge humide,
Ecouter la radio (appareil à piles), France Inter 87.8 FM,
Ne pas téléphoner afin de laisser la ligne libre pour les secours,
Ne pas aller chercher les enfants à l'école, l'école assure leur protection.
- Après :
Aérer les pièces.

 [Carte risques majeurs](#) ^[1]

URL source : <https://www.ville-chaumontel.fr/content/les-risques-majeurs-existants-sur-la-commune-de-chaumontel>

Liens

[1] https://www.ville-chaumontel.fr/sites/chaumontel/files/media/document/carte_risques_majeurs.doc